

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le dix décembre  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
*05 décembre 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

**Présents** : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES.

**Excusés** : M. Denis LINGLIN, Mme Jennifer BASILIO, M. Eric BORDIER

*Secrétaire de séance : M. Sébastien YVES*

---

### **N°2024.069 Objet – Délibération portant sur la signature d'une convention pour le versement d'une compensation financière relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex**

Madame le Maire tient à rappeler aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de la compétence gestion et valorisation des déchets, des équipements de pré collecte sont installés sur le domaine public de la commune conformément au règlement intercommunal de collecte de la CAPG.

Malgré les actions de prévention et de sensibilisation, et les actions répressives qui peuvent être engagées, le constat est fait de la récurrence de dépôts de déchets divers laissés par les usagers en pied de ces équipements qu'il convient d'enlever pour assurer la propreté des lieux.

L'enlèvement de ces déchets est assuré de manière complémentaire par les services de la CAPG et les services de la commune. La présente convention vise à préciser les conditions d'obtention de la compensation financière versée par la CAPG à la commune qui met en œuvre ses propres moyens dans le cadre de sa mission de maintenance et d'entretien de la voirie et du domaine public.

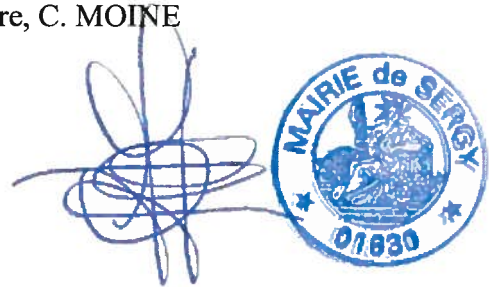
Vu le modèle de convention pour le versement d'une compensation financière relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention (M. Philippe RICO),**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour le versement d'une compensation financière relative à l'enlèvement des dépôts de déchets irréguliers avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.  
A Sergy, le 10 décembre 2024

Le Maire, C. MOINE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. MOINE'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de SERGY' at the top, a central emblem, and the number '01630' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.